



RÉINTÉGRATION DES MRE DE RETOUR

Synthèse des travaux des membres
du comité de rédaction



Un projet cofinancé par l'Union européenne, la France et les Pays-Bas

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité d'Expertise France et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

INDEX

I. CONTEXTE	1
II. DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉINTÉGRATION : bilan des organismes d'appui	3
2.1 L'OFII	4
2.2 L'OIM	5
2.3 CARDEV	5
2.4 CEFA	6
2.5 IntEnt Maroc	7
2.6 Migrations & Développement	7
III. THEMES DE RECOMMANDATIONS	9



RÉSUMÉ

Environ 900 personnes ont bénéficié des dispositifs d'appui à la réintégration au Maroc, mis en œuvre par les organismes d'appui membres du comité de rédaction SHARAKA¹ entre 2012 et 2014. Ce chiffre paraît faible au regard des rares estimations des Marocains résidant à l'étranger (MRE) rentrés au Maroc depuis l'Europe et ce notamment d'Italie et d'Espagne (certaines estimations parlent de 20 000 personnes/an ces dernières années).

Cependant, ces cas permettent d'établir des recommandations utiles à l'attention des différents acteurs pour un meilleur accompagnement des MRE dans leur réintégration et un dialogue entre les organismes d'appui des deux espaces.

Les organismes d'appui plaident pour une vision du retour comme une étape de la mobilité, un renforcement du partenariat entre les acteurs de la société civile et les institutions marocaines et européennes, un accompagnement sur le double espace, une plus grande complémentarité des appuis, la prise en compte des aspects personnels, sociaux et économiques de la réintégration et des réponses spécifiques aux questions de scolarité des enfants et de transferts des droits sociaux. ■



1. OIM, OFII, CARDEV, CEFA, M&D, IntEnt.



I. CONTEXTE

RÉINTÉGRATION DES MRE DE RETOUR

Synthèse des travaux des membres du comité de rédaction





L'objectif général de la composante 4 du projet SHARAKA est de renforcer les capacités des autorités marocaines, à la fois au niveau national et local, à soutenir la réintégration socio-économique des migrants de retour.

Les résultats attendus sont :

1. un diagnostic des dispositifs existants d'aide à la réintégration et des propositions d'amélioration notamment sur le retour d'urgence et les investissements productifs ;
2. un cadre de concertation entre acteurs institutionnels, de la société civile, nationaux et internationaux et la production de recommandations sur la réintégration des MRE ;
3. une plateforme web d'information sur le retour ;
4. un programme d'appui aux OSC comprenant de la formation et un cadre d'échange de concertation et d'information.

La mise en place d'un comité de rédaction des recommandations pour la stratégie sur la réintégration des MRE a permis :

1. le diagnostic des dispositifs d'aide au retour existants à travers les bilans fournis par les principaux acteurs du domaine ;
2. la création d'un cadre de concertation pluri-acteurs travaillant sur la production de recommandations sur la réintégration des MRE.

Le secrétariat du comité de rédaction est assuré par le MCMREAM et SHARAKA.

Les membres du comité de rédaction sont l'OFII, IntEnt Maroc, CEFA, CARDEV, Migrations & Développement, l'OIM et la Fondation Banque Populaire pour la création d'entreprise.

Le pilotage est assuré par le comité technique C4, dont les membres sont le MCMREAM, Expertise France, la DUE, l'ambassade de Belgique, la GIZ et l'OFII.

6 rapports d'auto-évaluation ont été produits. Ils présentent un bilan qualitatif et quantitatif de chaque dispositif, les points d'amélioration et les recommandations. La partie diagnostic regroupe des éléments quantitatifs, les spécificités des publics et l'offre de service.

La partie recommandations a été structurée en 8 thèmes. Chaque thème sera l'occasion d'un atelier spécifique du comité de rédaction pour aboutir à un cahier de recommandations thématiques. ■



II. DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉINTÉGRATION : bilan des organismes d'appui

RÉINTÉGRATION DES MRE DE RETOUR

Synthèse des travaux des membres du comité de rédaction



2.1 L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII)

L'OFII est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur français. De 2012 à 2014, 216 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'aide au retour et 28 projets dans le cadre de l'aide à la réinsertion économique (ou réintégration).

Le dispositif d'aide au retour et à la réinsertion français, géré par l'OFII, comprend :

- ▶ une aide administrative et matérielle à la préparation du voyage vers le pays de retour ;
- ▶ la prise en charge des frais de réacheminement depuis le lieu de départ en France jusqu'à l'arrivée dans le pays de retour ;
- ▶ une allocation d'un montant forfaitaire de 500 € par adulte et 250 € par enfant pour les ressortissants d'un pays tiers à l'UE ;
- ▶ le cas échéant, un accompagnement financier pour la mise en œuvre d'un projet de réinsertion (dans la limite maximale de 7 000 €) qui a concerné 28 projets depuis 2012.

D'ici la fin de l'année 2015, le dispositif de l'OFII offrira 3 niveaux d'aide :

- ▶ une aide à la réinsertion sociale des déboutés du droit d'asile et de leur famille (aide d'urgence financière ou matérielle ; prise en charge des frais de santé ; matériel scolaire ; etc.) ;
- ▶ une aide à la réinsertion par l'emploi et/ou la formation (aide à la prise d'emploi dans le pays de retour par la prise en charge par l'OFII d'une partie du salaire pendant une durée limitée ; aide à la recherche d'un emploi par la mise en relation avec une entreprise locale ou l'aide à la rédaction d'un CV).

L'OFII insiste sur la nécessité d'une gamme d'aides et de services adaptés à la diversité des MRE qui se réinsèrent au Maroc, et donc sur la mutualisation de dispositifs d'appui à la réintégration communs à plusieurs pays d'accueil.

2.2 L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

L'OIM met en œuvre au Maroc le programme d'Assistance au retour volontaire et à la réintégration depuis 2007. Pour les 3 dernières années, de 2012 à 2014, 374 personnes ont été accompagnées, pour l'essentiel des migrants en situation irrégulière. L'OIM observe une tendance à la féminisation du public, ainsi que des retours de familles vivant dans la précarité. Les pays d'origine sont l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Grèce...

Le travail d'accompagnement concerne le double espace en lien avec les associations de MRE et les délégations de l'OIM dans les pays d'accueil.

La gamme de service comprend :

- ▶ l'appui à une activité génératrice de revenu ;
- ▶ la formation professionnelle ;
- ▶ la couverture des besoins immédiats pour les migrants vulnérables ;
- ▶ l'assistance médicale.

Le montant moyen de l'assistance par projet est de 1 500 €.

L'OIM insiste sur le plaidoyer au niveau national, une meilleure collaboration entre les organismes d'appui et avec les collectivités locales, une approche plus collaborative et complémentaire des dispositifs, et un meilleur suivi-évaluation des projets.

2.3 CARREFOUR DE DÉVELOPPEMENT (CARDEV)

L'association CARDEV est une association de droit marocain qui a mis en œuvre le projet ERSO WEST III de 2011 à 2013 à destination des Marocains résidant en Belgique, en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas.

Les partenaires européens ACCEM, Caritas Belgique, MAATWERK... ont accueilli des migrants désirant rentrer au Maroc et ont préparé leur retour. Un bureau d'assistance socio-économique a ouvert ses portes à Fkih Ben Salah, sous la responsabilité de CARDEV.

Le projet a accompagné 183 personnes (2011-2013) :

- ▶ appui à la formation professionnelle pour 81 migrants ;
- ▶ assistance à la création de microprojets et d'activités génératrices de revenu pour 60 migrants ;
- ▶ assistance sociale (juridique, santé, scolarisation des enfants, administrative...) pour 43 migrants.

Les migrants concernés sont âgés de 30 à 40 ans, avec un niveau d'étude primaire ; ils reviennent pour vivre avec leur famille. Ils reviennent d'Italie (60 %) et d'Espagne (30 %).

D'un point de vue institutionnel et organisationnel, CARDEV plaide pour la mise en place d'un programme national impliquant divers départements ministériels, les communes et collectivités locales et pour une harmonisation des programmes européens (notamment la contribution financière).

CARDEV insiste également sur la nécessité de produire une information fiable et actualisée sous forme de guide ou livret pratique à destination des MRE.



2.4 CEFA

CEFA est une ONG italienne qui accompagne le rapatriement volontaire assisté, financée par le ministère de l'Intérieur italien avec l'appui de l'Union européenne (Fonds européen pour le retour 2008-2013). L'action de CEFA s'est déroulée sur trois projets : REMIDA I (septembre 2011-juin 2013), REMIDA II (septembre 2012-juin 2014) et ERMES (février 2014-juin 2015).

CEFA a accompagné environ 100 personnes (2012–2014) avec un travail sur le double espace :

- ▶ En Italie : information, sensibilisation, accompagnement au montage de projet, mise en contact avec l'équipe au Maroc, octroi d'un pécule de première nécessité ;
- ▶ Au Maroc : recherche de partenaires, prise de contact avec le terrain, mise en lien avec l'opérateur d'accompagnement.

Le montant moyen de l'aide financière par bénéficiaire est de 2000 €.

Le coût moyen de l'accompagnement sur les deux espaces et de l'aide financière est évalué à 5000 € par bénéficiaire dans le cadre du projet ERMES.

Le profil des migrants accompagnés par CEFA est identique à celui des migrants accompagnés par CARDEV et les autres acteurs : âge moyen 39 ans, 11 ans passés en Italie, marié avec des enfants, et la famille au Maroc.

CEFA note une augmentation du temps de résidence et une aggravation des conditions générales de vie en Italie (nombre de personnes sans abri, obligées de loger chez des membres de la famille ou des amis).

CEFA insiste sur le rôle fondamental joué par la sphère privée, le lien avec les membres de la famille, l'entourage, le réseau et le lieu de retour.

Le travail sur le double espace avec un accompagnement important avant le départ et la possibilité de contacter en amont l'équipe au Maroc est un facteur rassurant pour les migrants.

Si CEFA a signé des accords avec plusieurs partenaires institutionnels marocains, leur concrétisation n'est pas au rendez-vous, de même que l'échange d'expérience avec les autres acteurs.

CEFA insiste aussi sur certaines lacunes des dispositifs d'accompagnement de la réintégration et de droit commun concernant la scolarité des enfants mineurs et la transférabilité des droits sociaux.

2.5 IntEnt Maroc

IntEnt Maroc est une association marocaine créée en 2008 par IntEnt, une fondation néerlandaise. Elle accompagne les migrants entrepreneurs et les entrepreneurs notamment installés en France dans le cadre d'une convention avec l'OFII mais également à travers les projets TEAM et REMIDA.

Depuis 2012, IntEnt Maroc a accueilli 53 porteurs de projets ayant opté pour le retour au Maroc (51 de France et 2 d'Italie) en accompagnant 36 d'entre eux dans la mise en œuvre de leur projet d'entreprise.

60 % des bénéficiaires ont rejoint la France de manière illégale, pour un séjour allant majoritairement de 2 à 5 ans et un travail dans le secteur du bâtiment.

L'accompagnement d'IntEnt Maroc comprend :

- ▶ la concrétisation de l'idée de projet ;
- ▶ le coaching pendant la réalisation de l'étude de faisabilité ;
- ▶ le coaching pendant le démarrage et la mise en œuvre du projet ;
- ▶ l'assistance après le démarrage effectif de l'activité.

IntEnt Maroc est spécialisée dans l'accompagnement à la création d'activité économique et déplore la faiblesse de l'accompagnement psychologique, social, familial et pour l'insertion professionnelle.

2.6 MIGRATIONS & DÉVELOPPEMENT

Migrations & Développement (M&D) est une association franco-marocaine créée au milieu des années 80 par des migrants marocains émigrés en France originaires de la région du Souss Massa Drâa (SMD) et des personnes d'autres origines, solidaires des migrants.

Depuis près de 30 ans, l'association mène au Maroc des actions de soutien au développement rural et en France des actions d'intégration et de solidarité internationale.



M&D participe au comité de rédaction en tant que représentant des MRE et pour son expérience au niveau local et régional.

L'action de M&D est tournée vers le développement des régions d'origine des diasporas, et n'est pas centrée spécifiquement sur les retours. C'est par son intervention sur le développement des territoires, en lien avec les membres de la diaspora originaires de ces territoires, que M&D est concernée par les phénomènes de retour.

Pour M&D, la typologie des MRE distingue trois types de population :

- ▶ les retraités (avec des mouvements pendulaires plus ou moins marqués) ;
- ▶ les MRE de retour au Maroc en raison de la crise sociale aiguë, comme en Espagne et en Italie (mais M&D n'a pas de lien direct avec cette catégorie de migrants de retour) ;
- ▶ les jeunes (autour de 30 ans) ayant obtenu un diplôme en France, avec ou sans enfants, mais éprouvant des difficultés à trouver leur place en France (emploi, logement), et disposant de la double nationalité.

M&D a mené une action de transfert au Maroc des droits acquis dans le pays d'origine par les migrants retraités. Après une enquête qui a concerné au total 163 retraités (ou ayants droit) sur 32 douars et 21 souks/communes rurales du SMD, des contacts ont été établis avec la

direction régionale provinciale de la CNSS (Tarradant) et des caisses de retraite en France (Caisse des Mines, Mutualité sociale agricole des Bouches-du-Rhône/Alpes maritimes).

Les enseignements de cette action sont les suivants :

- ▶ les collectivités locales (communes essentiellement) sont les plus aptes à suivre ces dossiers ;
- ▶ les MRE retraités ne sont pas seulement des personnes vulnérables. Ils peuvent également apporter des connaissances, des compétences, des opportunités, des réseaux.

Concernant la réintégration et l'accompagnement des MRE de retour, M&D plaide pour un rôle accru des consulats, des associations de MRE et des communes d'origine au Maroc. Les réseaux sociaux, les plateformes des MRE peuvent également jouer un rôle important dans la diffusion d'informations. Enfin, l'école et la scolarité des enfants restent une inquiétude majeure pour les MRE qui envisagent un retour. ■



III. THÈMES DE RECOMMANDATIONS

RÉINTÉGRATION DES MRE DE RETOUR

Synthèse des travaux des membres du comité de rédaction





1. Typologie des MRE de réintégration et accompagnement spécifique

Une offre de service adaptée à chaque type de MRE.

2. Rôle de la sphère privée (famille, réseau)

Comment et à quelle étape de la réintégration impliquer la famille, le réseau.

3. Le lien avec les institutions

Améliorer la cohérence des outils au niveau national, le lien avec les dispositifs de droit commun, le dialogue avec les réseaux européens.

4. Diffusion de l'information et nouvelles technologies

Quels supports (guides, livrets, plaquettes) et quels médias (réseaux sociaux, associations de MRE, consulats) pour diffuser l'information auprès des MRE?

5. Les collectivités et le niveau local : exemple des retraites

Les partenariats possibles avec les collectivités et les conditions de mise en œuvre (exemple de la formation des élus dans le traitement des retraites).

6. Le rôle des associations de MRE

Plaidoyer, information des MRE, accompagnement dans les pays d'accueil, quel rôle spécifique des associations de MRE.

7. Les étapes de l'accompagnement

De la préparation du retour dans le pays d'accueil jusqu'à l'installation au Maroc : le parcours idéal de réintégration.

8. Scolarité des enfants

Mobilisation du ministère de l'Éducation en vue d'identifier des modalités de soutien aux enfants de MRE.



www.sharaka.ma

*Partenaire
bénéficiaire*

ROYAUME DU MAROC
LE MINISTRE CHARGÉ DES MAROCAINS RÉSIDANT
À L'ÉTRANGER ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION



Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة